

# Création de la Réserve naturelle nationale de la Seine champenoise

Dossier de la rédaction de H2o  
August 2025

La Réserve naturelle nationale de la Seine champenoise se situe dans les départements de l'Aube et de la Marne sur le secteur de La Bassée, portion de la vallée de la Seine qui constitue la plus vaste plaine inondable du bassin versant de la Seine. Avec une superficie totale d'environ 2 462 hectares, sur dix communes de (Nogent-sur-Seine, Marnay-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Barbuise, Crancey, Périgny-la-Rose, Esclavolles-Lurey, Conflans-sur-Seine, Romilly-sur-Seine et Marcilly-sur-Seine), la réserve constitue l'un des ensembles paysagers de La Bassée les plus intéressants et les mieux préservés d'un point de vue écologique. Elle joue un rôle capital par les nombreux services écosystémiques qu'elle rend et en particulier pour l'approvisionnement en eau des départements franciliens et Paris. Jusqu'à présent, seule la partie seine-et-marnaise de La Bassée était protégée au titre d'une réserve naturelle nationale de 854 hectares, effective depuis 2002.

La réserve se compose d'une grande variété de milieux humides remarquables (cours d'eau, noues, forêts alluviales, prairies humides, etc.) qui abritent plus de 120 espèces végétales et animales patrimoniales avec, par exemple, une responsabilité forte pour la Gesse des marais, le Râcle des genêts et la Cordulie à corps fin. Cette réserve naturelle est, en outre, le siège de multiples activités humaines et économiques qui exercent chacune des pressions sur cet écosystème si particulier. La recherche d'un équilibre entre poursuite des activités socio-économiques et préservation de la biodiversité était devenue indispensable pour enrayer la perte de biodiversité sur ce secteur. Aussi, le projet de réserve a été laboré dans le cadre d'une démarche concertée avec différents acteurs locaux, menée dans le comité de pilotage, présidé par le préfet de l'Aube et réuni à chacune des étapes clés de la procédure de création de la réserve naturelle.